

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture Direction des politiques interministérielles Bureau de la coordination

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 25 - 19 avril 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS Décision en date du 18 avril 2016 portant validation du conseil citoyen des villes de Bully les Mines / Mazingarbe	
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES	de 5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

• Décision en date du 18 avril 2016 portant validation du conseil citoyen des villes de Bully les Mines / Mazingarbe

ARRETE

Portant validation du conseil citoyen des villes de Bully les Mines/Mazingarbe -quartier prioritaire « cité des Brebis »

Madame la PREFETE du Pas-de-Calais,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements :

VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU Le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe);

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

VU la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Méricourt auprès de madame la Préfète du Pas-de-Calais le 16 octobre 2016.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

- * collège des habitants : 10 représentants titulaires Membres titulaires tirés au sort le lundi 5 octobre
 - Liste:
- Madame GALLET Michèle, née le 03/06/1973,

demeurant au n°19 rue Rhin et Danube 62160 Bully les Mines.

- Madame DIMPRE Liliane, née le 28/01/1947,

demeurant au n°20 rue Rhin et Danube bât 5-62160 Bully les Mines.

Madame DEMOLIN Michèle, née le 24/11/1946,

demeurant au n°15 rue Rhin et Danube 62160 Bully les Mines.

- Madame PLUCHARD Martine, née le 28/08/1952,

demeurant au n°116 Bd de la Loire 62670 Mazingarbe.

- Madame MAERTEN Sylvie, née le 26/08/1966,

demeurant au n°20 rue Rhin et Danube appt n°3 62160 Bully les Mines.

- Monsieur PERGOLI Bruno, né le 25/08/1960,

demeurant au n° 8 rue de la Saône 62160 Bully les Mines.

- Monsieur BAROO Jean Denis, né le 28/10/1956,

demeurant au n° 10 rue Rhin et Danube 62160 Bully les Mines.

- Monsieur NOWAK Jean Pierre, né le 03/07/1961,

demeurant au n°11 rue de la Garonne 62160 Bully les Mines.

- Monsieur KASMIERCZAK Claude, né le 06/07/1963,

demeurant au n° 48 rue de l'Allier 62670 Mazingarbe.

- Monsieur SAOUDI Charles, né le 27/09/1965,

demeurant au n° 49 Bd du Rhône 62870 Mazingarbe.

* collège des acteurs locaux : 8 représentants titulaires

- Liste:
- Activ'cités-Monsieur Didier BACCIONI (directeur), né le 08/05/1955,

42 rue Lefebvre 62760 Mazingarbe.

- La Main à la frite - Monsieur Jean Luc DAUMONT, né le 23/01/1955,

137 bis rue Beugnet 62160 Bully les Mines.

- Association « Solidarité en bloc » - Monsieur Bruno CARON (président), né le 22/05/1967,

Maison des associations 62160 Bully les Mines.

- Association « comité des fêtes Brebis/cités 2 » - Monsieur Thierry COMPAGNON (vice-président), né le 03/11/1969,

Mairie de Bully les Mines.

- Association « le bocal » - Monsieur Benoit BOURGEOIS (président), né le 03/04/1979,

5 Bd des sports 62114 Sains en Gohelle.

- Ecole Georges SAND-Monsieur Sylvain SOBIERAJ (directeur),

66 Bd de la Loire 62160 Bulley les Mines.

- Association « Centre social »-Monsieur Pascal CHARLET, né le 12/08/1966,

Place de la Marne 62670 Mazingarbe.

- Collège Blaise Pascal-Monsieur Philippe LAURIER (Principal), né le 29/05/1963,

Rue du chat noir 62670 Mazingarbe.

ARTICLE 2: Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3: Portage du conseil citoyen.

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

ARTICLE 4: Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

<u>ARTICLE 5</u> : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à ARRAS, le 18 AVR. 2016

La Préfète du Pas-de-Calais

Fabienne BUCCIO

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Arrêté préfectoral en date du 18 avril 2016 portant délégation de signature à M. Philippe DIEUDONNE, sous-préfet de Boulogne-surmer

Arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Philippe DIEUDONNE, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer

Nº 2016-11-191

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Philippe DIEUDONNÉ, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, (classe fonctionnelle III) ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 portant organisation des services administratifs des sous-préfectures du département du Pas-de-Calais ;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Délégation est donnée à M. Philippe DIEUDONNÉ, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, à l'effet de signer

- la convention n° 16216201608SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune de Boulogne-sur-Mer.

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARRAS, le ,1 8 AVR. 2016

La Préfète

Fabienne BUCCIO

• Arrêté préfectoral en date du 18 avril 2016 portant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais

Arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais

N° 2016-11-192

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 janvier 2016 portant nomination de M. Vincent BERTON, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Calais (classe fonctionnelle III) ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 portant organisation des services administratifs des sous-préfectures du département du Pas-de-Calais ;

ARRETE

Article 1er: Délégation est donnée à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais, à l'effet de signer

- la convention n° 16216203976SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune de Guînes.

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le sous-préfet de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARRAS, le 1 8 AVR. 2016

La Préfète

Fabienne BUCCIO